

70 ans de l'Amicale du Nid 18 novembre 2016

ACCUEIL PAR LA MAIRIE DE PARIS

Rémi Féraud, maire du X^e arrondissement de Paris

Rémi Féraud se dit heureux d'accueillir l'Amicale du Nid pour son 70^e anniversaire. Il rappelle que l'association est régulièrement accueillie à la mairie et qu'elle a une longue histoire avec le X^e arrondissement où elle mène un travail de terrain. Cet arrondissement est concerné au premier chef par la prostitution. La Mairie et l'Amicale du Nid partagent donc des enjeux communs.

Rémi Féraud poursuit en soulignant l'importance de la loi du 13 avril 2016, et l'implication de la députée du X^e arrondissement dans la discussion de cette loi.

Rémi Féraud sait l'importance de l'accompagnement des personnes, de la main tendue, pour pouvoir sortir de la prostitution. Il est heureux que la mairie du X^e arrondissement mette des appartements à disposition pour renforcer ce travail d'accompagnement mené par l'Amicale du Nid.

Enfin, Rémi Féraud conclut sur les valeurs humanistes qu'il partage avec l'Amicale du Nid.

Hélène Bidard, maire-adjointe à la mairie de Paris

Hélène Bidard remercie Rémi Féraud pour son engagement, à la mairie du X^e arrondissement, sur la question de la prostitution. Son soutien est très important pour l'adjointe à l'égalité femmes-hommes qu'elle est ; et elle trouve donc naturel que l'Amicale du Nid fête ses 70 ans dans cette mairie d'arrondissement.

Hélène Bidard remercie ensuite Geneviève Duché d'avoir proposé de fêter cet anniversaire à la mairie. Elle remercie également tou-te-s les professionnel-le-s et les bénévoles de l'association, et salue tous les membres de l'Amicale du Nid pour le travail réalisé depuis 70 ans auprès des personnes prostituées et des personnes qui veulent sortir de la prostitution.

Hélène Bidard salue la publication du décret de la loi concernant la sortie de la prostitution, même si elle a bien conscience qu'il faudra du temps pour en mesurer les effets.

Hélène Bidard souligne que la lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains est un enjeu pour la mairie de Paris. Sur la traite, il reste encore à lever des tabous et permettre un débat démocratique. La maire-adjointe réaffirme que la prostitution n'est pas un choix, que, dans 70% des cas, elle est imposée par des réseaux, souvent mafieux. Des jeunes filles et des femmes sont aujourd'hui enfermées dans des maisons closes appelées maisons de massage, karaoké, sex tours Air BnB. Les réseaux profitent de la vulnérabilité des personnes pour les réduire à la prostitution ou à l'esclavage domestique. Les associations, comme l'Amicale du Nid, sont des armes et des outils pour permettre à ces personnes de se reconstruire.

La traite est une réalité massive qui touche des millions de femmes. C'est pourquoi Hélène Bidard plaide pour que la lutte contre la traite devienne une grande cause nationale en 2017. Elle ajoute que la ville de Paris est résolue à ne pas être/rester la capitale du sexe et que, pour cela, elle a besoin de l'Amicale du Nid et de son engagement.

Hélène Bidard conclut en remerciant les élu-e-s (de Seine-Saint-Denis) venu-e-s soutenir l'association.

Geneviève Duché, présidente de l'Amicale du Nid

Geneviève Duché dit sa fierté de fêter l'anniversaire de l'Amicale du Nid à la mairie du X^e arrondissement. Cet engagement de la mairie aux côtés de l'association est à la fois un honneur et un soutien dans la lutte contre le système prostitutionnel.

L'Amicale du Nid a choisi le mois de novembre pour fêter son anniversaire, car c'est un mois symbolique dans la lutte contre toutes les violences faites aux femmes. L'association ne veut pas que la prostitution continue à être oubliée dans la liste des violences sexistes et sexuelles, comme c'est trop souvent le cas, même de la part d'associations féministes.

Geneviève Duché précise que Laurence Rossignol ne peut être présente à cette journée pour cause de Conseil des Ministres. La ministre avait assisté aux 60 ans de l'association. A cette occasion, elle avait affirmé que l'égalité des sexes ne pourrait être considérée comme achevée tant qu'il serait possible d'acheter des femmes, que la loi était un moyen nécessaire, dans ce domaine, pour dire ce qui est autorisé et ce qui est interdit.

En avril 2016, lors du vote de la loi contre le système prostitutionnel, Laurence Rossignol a réaffirmé que l'abolition de la prostitution résultait d'une lutte pour l'émancipation, d'un combat féministe, qui contribuera à l'égalité réelle. Tolérer la prostitution, c'est continuer à tolérer que le corps des femmes puisse être considéré comme étant à disposition des hommes.

L'Amicale du Nid partage ces positions.

Créée en septembre 1946, l'association se veut abolitionniste dès son origine, avant même que l'Etat français ne le devienne. Elle se spécialise dans la lutte contre le système prostitutionnel, dans l'accompagnement des personnes prostituées et la sortie de la prostitution quand les personnes le souhaitent. Ses adhérent-es ont choisi la laïcité et de confier ses missions à des professionnel-le-s salarié-es. 200 environ aujourd'hui, de qualifications diverses, qui interviennent dans 8 établissements situés dans 9 départements et un siège à Paris

En 70 ans, quelques dates ont été historiques dans la lutte pour l'abolition de la prostitution :

- le 13 avril 1946 et l'interdiction des maisons closes ;
- 1960 et la ratification par la France de la Convention internationale de 1949 « pour la répression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui » et les ordonnances mettant en place les actions découlant de cette ratification : aide aux victimes et lutte contre le proxénétisme sous toutes ses formes ;
- le 13 avril 2016 et la loi « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées », une loi d'abolition de la prostitution.

Vivre 70 ans pour une association, cela signifie pouvoir compter sur des bénévoles et des professionnel-le-s qui œuvrent et ont œuvré avec efficacité pour qu'elle perdure. C'est pourquoi

l'Amicale du Nid a voulu les réunir pour remercier tous ceux et toutes celles qui se sont engagées à ses côtés, les partenaires associatifs, financiers, politiques, tous ceux et toutes celles qui partagent la lutte abolitionniste.

Geneviève Duché remercie tous les membres du CA et les salarié-e-s qui ont participé à l'organisation de la journée. Elle remercie Maud Olivier pour son soutien financier, car il n'était pas question que cet anniversaire pèse sur le budget de l'accompagnement des personnes prostituées. Elle remercie aussi tous les donateurs. Elle remercie enfin Hélène de Ruy, directrice de l'Amicale du Nid, qui a eu la lourde charge de coordonner l'organisation de l'événement.

Geneviève Duché salue enfin Rosen Hicher, survivante de la prostitution qui a écrit le récit de sa vie et autorise l'association à le publier sur son site.

Geneviève Duché conclut sur le fait que durer, pour une association, c'est aussi problématique, cela signifie que l'objectif n'est pas atteint. En effet, la prostitution reste une profonde et terrible violence de genre partout dans le monde et en France. C'est pourquoi l'Amicale du Nid s'est engagée auprès des député-e-s qui ont défendu la loi du 13 avril 2016, et c'est pourquoi ce 70^e anniversaire est tourné vers cette loi.

Maud Olivier, rapporteure de la loi à l'Assemblée nationale présentera cette loi. Elle a été l'une des député-es les plus impliquée-es, et a œuvré, avec d'autres, pour convaincre ses collègues,

La journée se poursuivra avec deux tables-rondes.

La première table-ronde sera consacrée à la formation et à la prévention ; la seconde à l'accompagnement social global des personnes prostituées (l'Amicale du Nid accompagnant des femmes ou des personnes transidentitaires, mineures ou majeures).

Chloé Ponce Voiron offrira des moments de recul et d'humour entre chaque intervention. Elle animera aussi les deux tables-rondes de la journée.

Ernestine Ronai conclura la journée.

Geneviève Duché, présidente de l'Amicale du Nid

Geneviève Duché attire l'attention sur le livret remis à tou-te-s les participant-e-s. Ce livret présente l'histoire de l'Amicale du Nid, ses projets, ses statuts, il est un condensé de l'essentiel à connaître sur l'association.

Dans l'histoire de l'Amicale du Nid, une place particulière est faite à son fondateur, le père Talvas. C'est Germaine Campion qui l'incite à aller rencontrer les Bretonnes rue Saint-Denis. Il découvre alors tout un monde qu'il ne connaissait pas, à la suite de quoi il prendra des contacts avec des personnes acceptant d'accueillir des personnes prostituées. Ce sont les femmes prostituées elles-mêmes qui donnent ce nom, « Le Nid », à l'association.

Assez rapidement, des sections sont ouvertes dans plusieurs autres villes de France.

Dès l'origine, le projet était de créer des sections d'accueil et d'accompagnement, de nouer des contacts avec les institutions et d'informer le public.

Initialement, il existait une dimension catholique dans l'action du Nid, et les personnes aidées étaient évangélisées. En 1973, l'association connaît une scission. L'Amicale du Nid en devient le versant laïque et professionnel, elle se fait reconnaître par les pouvoirs publics. Si le militantisme et la réflexion sur les causes du système prostitutionnel s'amenuisent alors, l'action du CA et des salarié-e-s reste fondée sur l'abolitionnisme et la conviction que la prostitution est inhumainement inacceptable. Le fondateur du Nid, le père Talvas, avait réussi à imposer l'idée que la prostitution n'était pas une fatalité et que la réinsertion était possible.

Le propos de Geneviève Duché est entrecoupé par la projection de deux documents de l'INA, le premier est un extrait d'un journal télévisé de TF1 qui résume l'action de l'Amicale du Nid à Paris, le second est un extrait du journal télévisé d'Antenne 2 sur l'action de l'Amicale du Nid d'Epinay-sur-Seine (Patricia Léger y apparaît, en 1996).

Geneviève Duché reprend la parole pour expliquer ce qu'est devenue l'Amicale du Nid en 2016. Actuellement, l'association accompagne 5 000 personnes par an, ce nombre étant limité par les moyens dont dispose la structure. Les salarié-e-s n'ont cessé de faire évoluer leurs pratiques pour s'adapter à l'évolution des publics (femmes étrangères, hommes, travestis, mineur-e-s...).

40 ans après les ordonnances abolitionnistes de 1960, après les années 1970 et la prise de conscience de la nécessaire égalité femme-homme, après les études de genre, l'Amicale du Nid s'est vue dans l'obligation de repenser son analyse du système prostitutionnel. Cette analyse réactualisée, qui croise système patriarcal et système économique, a permis de réécrire le projet associatif, en affirmant que, pour mener un travail efficace, il faut comprendre que les personnes prostituées sont victimes d'un système, et être convaincu-e-s que la prostitution doit/peut disparaître. L'Amicale du Nid se doit d'être utopiste, d'inscrire son action dans la volonté d'abolir le système prostitutionnel et le patriarcat.

Chloé Ponce Voiron rappelle quelques chiffres :

- une étude de 2005 démontre que 78 % personnes prostituées ont été victimes de viol au cours de leur vie ;
- les personnes prostituées ont 60 à 120 fois plus de risque de mourir de mort violente (assassinat par des clients, ou maladie) que le reste de la population.

Maud Olivier, députée de l'Essonne, rapporteure de la loi du 13 avril 2016

Elue en 2012 à l'Assemblée Nationale, Maud Olivier avait, auparavant, rédigé un rapport sur la prostitution en France, basé sur des auditions menées en région et à l'Assemblée Nationale. Ce rapport présentait des propositions pour faire évoluer la loi. Elle s'est ensuite engagée dans les débats qui ont conduit au vote de la loi du 13 avril 2016.

Maud Olivier a répondu à l'invitation de l'Amicale du Nid pour présenter les fondements de la loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel et les différents volets prévus (accompagnement, prévention, répression).

Avant toute chose, de qui parle-t-on ?

Selon la police et les associations spécialisées, il y aurait de **20 à 40 000 personnes prostituées en France**, dont **5 à 8 000 sont mineur-e-s et 80 % de personnes étrangères**. Très souvent, ces personnes sont victimes de réseaux de traite et de proxénétisme.

85 % des personnes prostituées sont des femmes ; 99 % des clients sont des hommes.

Jusqu'au 13 avril 2016, la législation française n'était pas en cohérence avec les principes abolitionnistes de la France. Les prostituées pouvaient être mises à l'amende pour racolage, elles étaient considérées comme délinquantes. Quant à l'accompagnement des personnes prostituées, il ne reposait que sur les associations.

Dans les débats sur cette loi, il a souvent été question de la pénalisation des clients. Il ne s'agit là que d'un volet de la loi, indispensable et complémentaire des trois autres volets :

- la lutte contre la traite et le proxénétisme ;
- l'accompagnement des personnes prostituées ;
- la prévention.

L'objet de la loi est de réduire le nombre de personnes contraintes à la prostitution, c'est un projet humaniste, féministe et social.

Avant 2016, la législation française était déjà l'une des plus sévères en matière de proxénétisme. A titre de comparaison, en Allemagne, pays qui a réglementé la prostitution, on compte 400 000 personnes prostituées.

Avec la pénalisation des clients, nouvellement prévue par la loi d'avril 2016, l'activité des proxénètes se trouve plus fortement perturbée, leur business est moins intéressant financièrement. L'interdiction d'achat d'actes sexuels, qui ne constitue qu'une simple mise en conformité avec le principe abolitionniste de la France, vise à soustraire la sexualité à la violence masculine, à réduire l'implantation des réseaux proxénètes sur le territoire. On sait que les enquêtes contre les proxénètes sont longues, que lorsqu'une tête tombe, une autre repousse ailleurs. Mais on sait aussi que les réseaux évitent de s'implanter là où leur activité rencontre de réels obstacles. Désormais, les clients risquent 1 500€ d'amende, avec inscription au casier judiciaire. L'amende peut monter à 3000€ en cas de récidive. A cela s'ajoute un stage lors duquel les clients se voient expliquer la prostitution et la gravité de l'acte pour éviter la récidive. Ces mesures sont dissuasives pour un certain nombre.

La pénalisation des clients est aussi une mesure protectrice pour les personnes prostituées, elle inverse le rapport de force en permettant aux personnes prostituées de dénoncer les violences.

Autre exemple de nouvel obstacle au proxénétisme : désormais, les fournisseurs d'accès à internet et les hébergeurs de sites sont tenus de participer à la lutte contre le proxénétisme, tout comme ils étaient déjà contraints de participer à la lutte contre les violences et la haine racistes. Ils doivent permettre à l'internaute de signaler des activités de traite ou de proxénétisme.

Avec la dépenalisation du racolage, le délit de racolage disparaît du casier judiciaire des personnes prostituées. En renforçant leurs droits, cette dépenalisation permet aux victimes de témoigner plus facilement.

Avec son volet social, la loi d'avril 2016 donne de réelles perspectives sociales aux personnes prostituées. Jusque-là, le volet social était très mince dans la législation. Il existe désormais un parcours de sortie de la prostitution. L'Etat protège les victimes, permet leur placement dans un CHRS. Une instance est créée dans chaque département (Etat, magistrats, acteurs/trices de la santé, associations, collectivités) pour lutter contre la prostitution, efficacement, à échelle locale. Quant au parcours de sortie proposé aux personnes victimes de prostitution et de traite, il leur permet une alternative, il est mis en œuvre avec la personne concernée et une association accompagnatrice.

Cet engagement dans le parcours de sortie de la prostitution ouvre des droits : les personnes concernées perçoivent une aide financière, une remise sur les impôts, et les personnes étrangères voient leur carte de séjour renouvelée pendant toute la durée du parcours.

Pour financer ce parcours, la loi a créé un fond dans le budget de l'Etat, à hauteur de 1,6 million d'euros, auquel s'ajoute le montant de la confiscation des biens des proxénètes.

Au sujet des titres de séjour : avant avril 2016, la personne prostituée devait porter plainte et témoigner pour conserver son titre de séjour ; dorénavant, la délivrance est automatique et le renouvellement de plein droit jusqu'à la fin de la procédure. En fin de procédure, les personnes peuvent obtenir une carte de résident, et sont exonérées de la taxe à payer sur la carte de résident. Pour les personnes qui ne souhaitent pas témoigner, le titre de séjour est renouvelé pendant la durée du parcours de sortie de la prostitution.

Avec son volet prévention et éducation à la sexualité, la loi de 2016 veut enfin expliquer en quoi consiste la prostitution, elle veut expliquer aux enfants le respect de leur propre corps et du corps de l'autre, elle veut affirmer des choses simples à tous les âges : la sexualité doit être libre et gratuite. L'éducation à la sexualité doit éduquer au respect de soi et de l'autre. Des temps d'information sur les chaînes et les radios publiques expliqueront la réalité de la prostitution et la loi du 13 avril 2016.

Maud Olivier précise qu'elle a demandé que les travailleurs/euses sociaux/ales soient formé-e-s à la prévention de la prostitution. Elle a aussi demandé une enquête sur la prostitution des mineur-e-s.

Maud Oliver ajoute que la loi de 2016 fait de la violence contre les personnes prostituées une circonstance aggravante.

Les acteurs de l'Etat seront formés à la nouvelle démarche définie par la loi du 13 avril 2016, ce qui doit permettre l'information des personnes prostituées sur les aides qu'elles peuvent obtenir. La loi a une valeur normative, elle permet de faire comprendre la violence de la prostitution. Toutes les procureur-e-s ne sont pas engagé-e-s dans la lutte, mais les débats ont fait progresser certains corps de métier. Les forces de l'ordre savent désormais prendre contact avec des associations pour l'accompagnement des victimes, et elles ont appris à recueillir leurs témoignages.

Bilan de la loi en octobre 2016 :

- 250 contraventions dressées pour achat d'actes sexuels ;
- publication du décret concernant le volet social le 31 octobre.

Les autres piliers attendent la publication des décrets d'application, qui ne devrait plus trop tarder.

Maud Olivier conclut sur la nécessité d'une coordination au niveau européen et international, dans la lutte contre la traite et le proxénétisme, pour éviter le déplacement des réseaux.

Débat avec la salle :

Geneviève Duché : La loi aurait-elle pu aller plus loin ? Y a-t-il des parties de la loi difficiles à appliquer ?

Maud Olivier : Initialement, nous souhaitons des sanctions plus fortes, nous voulions une allocation financière plus importante, nous voulions que les sites faisant l'apologie du proxénétisme soient bloqués, mais la loi de l'internet est une loi de liberté. Toutes les lois sont le résultat d'un consensus, sinon elles ne passent pas. Il faut composer. Nous avons fait du lobbying député par député, de manière « transpartisane », et nous avons obtenu cette loi, c'est un bon premier pas, un point de départ important, mais il faudra continuer à avancer.

Ceci étant dit, il était très important d'inverser la charge pénale, de responsabiliser les clients, et non les personnes prostituées. Thomas Legrand, éditorialiste à France Inter, a dit au sujet de cette loi : « elle accompagne un progrès civilisationnel, combattu par les plus réactionnaires, elle finira par devenir consensuelle. Ne pas acheter un acte sexuel sera considéré comme un droit humain que plus personne ne pourra remettre en cause. »

Alain Piot, FDFFA, sociologue : Que penser de l'offre de prostitution qui éclate sur les réseaux de prostitution. Tous les jours, j'ai des propositions de femmes. Que faire contre ces sites qui prospèrent en toute impunité ?

Maudy Piot, présidente FDFFA : A-t-on mentionné la vulnérabilité particulière des femmes handicapées dans le système prostitutionnel ? L'association connaît une recrudescence d'appels de femmes handicapées qui se prostituent.

Philippe Selles, Fondation Selles : Après la Norvège, la Suède, le Canada, la France vient de voter cette loi qui fera des petits ailleurs.

Maud Olivier : Au bout de 6 mois, une loi de cette importance ne peut pas avoir tout réglé ni fonctionner à plein régime. De plus, les personnes prostituées ne sont pas nécessairement au courant de leurs nouveaux droits. Et nous constatons effectivement moins de prostitution de rue, avec un report sur le téléphone et internet. C'est pourquoi je tenais à une lutte sur internet. Aujourd'hui, quelqu'un qui repère un site proposant des services sexuels peut le signaler à l'hébergeur et au FAI qui sont obligés de le signaler aux forces de l'ordre. Concernant les femmes handicapées, les personnes vulnérables étaient déjà protégées. La clé est surtout qu'elles puissent avoir les moyens de ne pas recourir à la prostitution.

Sylvie Fassot, Paris 10^e : Qui gère les 6,6 millions d'euros ? Cette somme est-elle suffisante ? Médecins du Monde ou Amnesty ont des réserves sur cette loi, que leur répondez-vous ?

Maud Olivier : Les fonds sont gérés par le Ministère des droits des femmes et des affaires sociales. L'idée est de financer les associations qui aident les personnes à sortir de la prostitution. Médecins du Monde pense que la pénalisation n'est pas une bonne chose, mais si cette loi ne responsabilisait pas le client, si elle ne lui permettait pas de prendre conscience de son acte, elle serait bancale. La pénalisation vise surtout à réduire la demande et ça fonctionne déjà dans les territoires où les procureurs sont volontaristes (dans le sud-ouest, par exemple). Auparavant les personnes prostituées étaient considérées comme des délinquantes, elles ne pouvaient pas porter plainte pour les violences subies. Désormais, elles ne sont plus coupables de rien. Il n'y a aucune raison pour que les violences contre elles s'accroissent.

Geneviève Duché : Une violence, ça ne s'aménage pas. Il faut faire en sorte qu'elle disparaisse. Ici, nous nous adressons aux personnes qui s'inscrivent dans cette perspective. Le temps est venu de passer au volet formation et prévention. Hélène de Rugy et moi-même avons été invitées l'année dernière à un colloque à Montréal, où nous avons eu le bonheur de rencontrer Diane Veillette et Josée Mensales. Ces deux policières ont conçu des programmes de formation à destination des policiers sur les violences faites aux femmes et la prostitution. Elles ont mis en place des outils avec les survivantes, des outils qui nous semblent pertinents. Elles ont, entre autres, écrit un livre qui s'intitule *Pour l'amour de mon Pim*.

Diane Veillette, policière de Montréal

Josée Mensales, policière de Montréal

De l'unité de lutte contre le proxénétisme et la traite des personnes

De la section des crimes majeurs

Des services des enquêtes spécialisées

Du service de police de la ville de Montréal

Coordinatrices du programme de formation « Les survivantes »

Diane Veillette et Josée Mensales ont créé le programme de formation « Les survivantes » en s'appuyant sur la volonté de personnes voulant témoigner contre leurs proxénètes pour qu'ils arrêtent et ne puissent faire subir la même chose à d'autres femmes.

Elles ont décliné leur programme en trois volets :

- des séances d'information à destination des policier-e-s,
- des séances d'information à destination des intervenant-e-s ,
- des interventions auprès de personnes vulnérables.

Pendant un an et demi, elles ont rencontré des professionnel-le-s travaillant avec des personnes prostituées, elles leur ont présenté leur projet et fait part de leur volonté de partenariat. Pour atteindre leur objectif, il leur fallait faire comprendre aux policier-e-s le phénomène de l'exploitation pour qu'ils soient en mesure de travailler avec les victimes, qu'ils se défassent de leurs préjugés, et qu'ils accompagnent les personnes vers la sortie de la prostitution.

La première fois qu'elles ont présenté leur programme, elles ont été confrontées à un refus, et ont continué à affiner leur projet jusqu'à parvenir à le faire accepter.

A Montréal, 9 femmes prostituées sur 10 sont victimes de l'exploitation, et ce sont des femmes originaires de Montréal. Premier changement au sein de la police : un appel a été lancé aux services pour que ces femmes soient désignées sous le terme « victimes » et non « prostituées ».

Leur projet de formation à démarrer en octobre 2011.

Les séances d'information à destination des policer-e-s durent entre 2h30 et 5h. Pendant ces séances, les policier-e-s reçoivent des informations sur :

- la traite internationale,
- la traite locale,
- les différents aspects de la traite,
- les lois et la manière dont ils peuvent s'en servir,
- le profil des victimes (il leur est par exemple expliqué que si les victimes se montrent agressives, ils ne doivent pas le prendre de manière personnelle),
- le profil des proxénètes, ce qui les aide dans la recherche éléments d'enquête,

- le profil des clients, qui ont une importante part de responsabilité dans cette exploitation,
- la banalisation de la prostitution,
- comment la pornographie sert de support aux jeunes dans l'apprentissage de la sexualité et comment ils reproduisent des comportements violents appris.

Lors de ces séances, les policier-e-s sont confrontés à des corps réels pour leur faire comprendre en pratique ce que le programme veut leur expliquer en théorie. Ces séances se terminent donc toujours par le témoignage d'une survivante. Les policier-e-s peuvent alors leur poser des questions, et l'échange est toujours très riche. Des mots sont mis sur des réalités concrètes. Les survivantes savent de quoi elles parlent, elles décrivent ce qu'elles ressentent avant, pendant et après la passe. Les policier-e-s entendent ainsi parler de la réalité de la prostitution, et non d'une réalité fantasmée.

Aujourd'hui, les ¾ des policier-e-s ont été formés, il ne reste à former que les nouveaux.

Le bilan de ces séances est positif. Elles ont permis de quintupler le nombre de plaintes de la part des victimes de l'exploitation sexuelle : les policier-e-s étant désormais informé-e-s, ils posent des questions plus pertinentes et adoptent des comportements plus adaptés de manière à permettre aux victimes de se confier.

Les séances d'information à destination des intervenant-e-s visent à une meilleure collaboration entre les différents partenaires dans le respect des règles et de la confidentialité imposées à chaque corps de métier. Le programme de formation serait vain sans ces partenariats. Josée Mensales et Diane Veillette soulignent que leur expertise se termine là où celle des autres commence.

Lors de ces séances, des juges, des procureur-e-s de la couronne, des infirmier-e-s sont formé-e-s. Quand une victime arrive à l'hôpital, il est important que l'infirmier-e sache faire appel aux partenaires.

Le programme « Les survivantes » est aussi décliné en milieu scolaire, dans les centres pour jeunes, les centres d'hébergement de femmes, dans les universités, les collèges, auprès des agent-e-s frontalier-e-s...

En 2012, 17 séances ont eu lieu auprès des policier-e-s, et 11 séances auprès des autres intervenant-e-s. En 2016, 6 séances ont eu lieu auprès des policier-e-s, et 21 séances auprès des autres intervenant-e-s.

Depuis 2012, 4 002 policier-e-s et 4 153 intervenant-e-s ont été formé-e-s.

Le contenu des formations à destination des policier-e-s et des intervenant-e-s est en constante évolution. Une fois la sensibilisation réalisée, il faut aller plus loin pour permettre aux professionnel-le-s de régler efficacement les situations.

L'intervention auprès des personnes vulnérables, troisième volet du programme, s'adresse aux victimes qui ne se tournent pas vers la police ou la justice, certaines ne veulent pas porter plainte et d'autres ne le peuvent pas du fait d'une mémoire parcellaire causée par le post-trauma. Diane Veillette et Josée Mensales mettent alors tout en œuvre pour que ces victimes parviennent à se sortir du milieu par elles-mêmes.

Parmi les personnes vulnérables qui ne veulent pas porter plainte, 74 % sont mineures. Il est difficile pour elles d'aller voir la police, surtout quand les trafiquants leur ont fait croire qu'elles étaient responsables de la situation parce qu'elles ont fait des mauvais choix. Les proxénètes leur imposent le silence en s'arrangeant par exemple pour les faire assister ou participer à des actes criminels. Ce n'est pas parce qu'elles ne portent pas plainte que ces mineures ne désirent pas se dégager des proxénètes.

Depuis le lancement du programme, Josée Mensales et Diane Veillette ont été libérées à temps plein pour travailler auprès de ces victimes.

Diane Veillette et Josée Mensales se sont associées à des centres jeunesse (équivalent de l'ASE en France), qui travaillent avec les mineures en suivi ouvert ou fermé. Des séances ont lieu auprès des mineures, où s'articulent la parole d'un-e intervenant-e et d'une survivante volontaire et préparée. La participation des survivantes à ce volet est très importante : elle permet de démontrer que les survivantes ont des capacités.

Avant chaque séance, Diane Veillette et Josée Mensales rencontre l'intervenant-e et la survivante pour coordonner l'intervention.

Il est demandé à la survivante d'expliquer comment elle s'est retrouvée en situation d'exploitation (ce qui permet de travailler sur le sentiment de responsabilité par rapport aux mauvais choix effectués), pourquoi elle a cherché de l'aide. La plupart des survivantes sont passées par le système judiciaire, leur témoignage permet de démythifier cette grande machine qui est l'une des solutions. Enfin, le témoignage de la survivante permet de montrer qu'il y a une vie après la sortie de l'exploitation, quand bien même elle a vécu des choses effroyables.

Les survivantes ont de la crédibilité auprès des jeunes en situation de vulnérabilité, parce qu'elles ne se sentent pas jugées, et se confient ainsi davantage, ce qui permet à l'intervenant-e de continuer à explorer la situation de la jeune sans qu'elle ait à se répéter.

Dans le programme, tout est pensé pour protéger la victime et aller à son rythme. La victime est au cœur du programme.

En cas de demande, il est possible d'organiser une deuxième rencontre avec la survivante, mais en la protégeant : elle n'a jamais de coordonnées, elle ne doit pas se retrouver **pas** à faire du suivi.

Le programme « Les survivantes » compte aussi un bus, avec des sexologues, qui se déplacent dans les écoles avec des contenus adaptés à chaque âge. Diane Veillette et Josée Mensales peuvent se déplacer pour le contenu légal.

Ces interventions auprès des jeunes sont encadrées par des protocoles d'échange nominatifs pour faciliter et protéger la victime, pour que sa sécurité soit au centre du programme. Des informations peuvent aussi être échangées avec la justice.

Avec le P38 (programme canadien), pour les victimes avec consommation accrue de drogue, il est aussi possible de déclencher une intervention, avec ou sans l'accord de la victime. En effet, dans la rue, les trafiquants sont aussi vendeurs de stupéfiants.

Entre 2012 et 2016, 111 interventions ont été réalisées (9 interventions en 2012, 39 interventions en 2016).

En 2016, sur les 80 cas traités, il y avait 59 mineures et 21 adultes. Dans 38 % des cas, la personne est sortie de la prostitution. Le programme porte donc ses fruits. Pour les autres 62%, soit la personne reprend la prostitution, soit aucun élément de suivi ne permet de savoir où elle en est.

Qui sont les survivantes ?

Les survivantes sont le cœur et les poumons du programme.

Les survivantes participant au programme sont 10, dont des autochtones. Ce ne sont pas des intervenantes, elles sont en reconstruction, et certaines ont encore besoin d'aide psychologique.

Elles ont des profils très différents. Diane Veillette et Josée Mensales voulaient que ces femmes aient des profils qui permettent de répondre à l'ensemble des demandes (prostitution de rue, ou dans une relation amoureuse, etc.). L'objectif est que la personne vulnérable se reconnaisse dans l'histoire de la survivante.

Aucune des survivantes n'a de dossier criminel.

A Montréal, la prostitution est légale. Quand la personne prostituée est sous l'emprise d'un proxénète, il est possible de laisser tomber les poursuites à son encontre si elle a commis des crimes.

Le programme est suivi et surveillé par de nombreux médias. Diane Veillette et Josée Mensales ne voulaient pas qu'un média puisse mettre sous le feu des projecteurs des survivantes qui auraient commis des fraudes et que la police et le programme soient ainsi remis en question.

Pour témoigner, les survivantes doivent avoir une aide psychologique, même si Diane Veillette et Josée Mensales les connaissent bien, elles ne sont pas des professionnelles de la santé. Elles veulent avoir la garantie que le programme est bénéfique aux survivantes, qu'il ne les met pas en danger, qu'il ne les exploite pas. Le professionnel de santé leur confirme si le programme peut leur convenir ; Diane Veillette et Josée Mensales peuvent aussi le contacter pour savoir si la survivante peut continuer ou doit faire une pause à un moment donné.

Les survivantes font partie de l'équipe. Elles ont été recrutées et formées. Diane Veillette et Josée Mensales travaillent à ce qu'elles se définissent elles-mêmes comme des personnes qui contribuent à améliorer le sort des victimes de l'exploitation sexuelle, comme des actrices et non plus seulement comme d'anciennes victimes.

Les survivantes sont (bien) rémunérées pour chaque intervention, et elles peuvent indiquer cette collaboration sur leur CV.

Toute survivante de la prostitution ne peut faire partie du programme, parfois pour des raisons psychologiques, parfois parce que les motivations ne sont pas les bonnes (la rémunération par exemple).

Autre outil réalisé par Diane Veillette et Josée Mensales, le livre *Pour l'amour de mon pimp*. Il s'agit d'un outil pédagogique pour les mineures, dans lequel les témoignages de 6 survivantes sont entrelacés à des apports d'expert-e-s (santé, police, justice, etc.). Les jeunes victimes vivent des émotions, mais n'ont pas toujours les mots pour les nommer. Ce livre les aide.

Le livre est aussi utilisé en milieu carcéral auprès de trafiquants en voie de réhabilitation.

Les médias s'y sont largement intéressés.

Quelques faits saillants

La police de Montréal traite 220 dossiers par an.

2 enquêteurs traitent 140 dossiers de plainte (50 % d'adultes, 50 % des mineures). Diane Veillette et Josée Mensales s'occupent quant à elles des victimes qui ne portent pas plainte, soit de 80 dossiers (74 % de mineures, 26 % d'adultes).

Il existe une équipe de procureur-e-s dédié-e-s, ce qui facilite grandement le processus. Auparavant, la police de Montréal poursuivait pour proxénétisme. Aujourd'hui, elle intègre tous les aspects liés aux violences (verbales, psychologiques, physiques, etc.) et présente des dossiers pour traite, ce qui entraîne des peines plus sévères.

En 2013, les premières sentences donnaient des peines de 5,5 ans. En 2016, les peines avoisinent plutôt les 9,5 ans. Dans des dossiers en préparation, des peines devraient atteindre les 12 ans. Les procureur-e-s ont mis du temps à passer de l'incrimination de proxénétisme à celle de traite des êtres humains, mais ils y sont enfin arrivés.

La réalité autochtone

Au Canada, la réalité autochtone doit spécifiquement être prise en compte dans la lutte contre la traite. Les femmes autochtones vivent souvent dans le nord du pays. Parmi les victimes autochtones de la traite, on compte de nombreuses femmes très isolées, victimes d'inceste. Les proxénètes font partie de leur famille. Elles refusent de porter plainte et sont plutôt dans la compassion envers leur proxénète.

Ces victimes connaissent un exode vers les grands centres urbains.

Le programme a été enrichi en se basant sur cette réalité et des enjeux quelque peu différents. Des outils adaptés ont été créés. Trois survivantes autochtones ont été recrutées (2 femmes et 1 homme). Un comité de lutte contre la traite a été ouvert pour informer les autochtones et les prévenir des dangers des milieux urbains quant au proxénétisme.

La double réalité francophone et anglophone

Les proxénètes se déplacent d'un centre urbain à l'autre pour échapper à la police. Ces mouvements isolent les victimes, surtout quand les proxénètes les font passer du territoire francophone au territoire anglophone : les victimes peuvent perdre leur langue de communication.

En guise de conclusion

Au Canada, les vendeurs de stupéfiants se recyclent souvent dans la traite parce qu'ils savent que c'est lucratif et que le pays n'a pas assez de professionnel-le-s pour combattre cette exploitation. Au Canada comme au niveau mondial, la traite est le crime qui exploite le plus de victimes. Les trafiquants se présentent à elles comme étant des artistes, des chanteurs, ils surfent sur la tendance de la télé-réalité, ils leur promettent une vie de rêve, avec de l'argent rapide et sans études.

Le paraître et l'argent sont fortement prônés par les médias. Les jeunes y sont très sensibles, sans avoir la maturité nécessaire pour comprendre que les compétences et le savoir sont des biens précieux que personne ne pourra leur retirer.

Les réseaux sociaux jouent aussi un rôle important. Les proxénètes recrutent sur Facebook, Instagram, etc., ils commentent les posts des jeunes pour attirer leur attention. Par ailleurs, le profil des jeunes qui tombent dans le piège a changé. Des jeunes filles de familles aisées, sans conflit familial, vont vers le pimp parce qu'elles trouvent ça « tendance ».

Il est urgent de déconstruire ces images et les attraits dont les proxénètes se servent. C'est ce que Diane Veillette et Josée Mensales tentent de faire à travers leurs interventions.

Débat avec la salle :

Sylvie Fassot, Paris 10^e : Avez-vous diffusé votre expérience dans le reste du Canada ?

Diane Veillette et Josée Mensales : Oui, notamment par une formation de 4 jours auprès du collègue canadien de police. Nous diffusons notre expérience de plus en plus. Notre livre, par exemple, va être traduit en anglais. Mais nous aimerions faire encore plus.

Une personne dans la salle : La loi canadienne prévoit-elle la pénalisation des clients ? Auriez-vous des préconisations à l'international sur votre expérience de formation ? Ou bien est-elle trop spécifique au Canada ?

Diane Veillette et Josée Mensales : La question du client est travaillé. Nous avons fait un effort sur les effectifs intervenant auprès des victimes, mais il y a aussi des interventions auprès des clients, soit durant l'année, soit ponctuellement lors de certains événements comme la Formule 1. Les clients sont interpellés, sanctionnés par une amende. Ils reçoivent une lettre chez eux pour signaler qu'ils ont recours à la prostitution.

Concernant notre programme de formation, il est exportable, notamment pour le volet sur les dommages de la prostitution, et le volet sur le profil des victimes, des proxénètes, des clients. Cependant, il faudrait adapter le volet légal. Les réalités diffèrent sans doute d'un pays à l'autre, mais les échanges internationaux sur l'intervention auprès des victimes, des proxénètes et des clients seraient très fructueux.

Hélène de Rugy, directrice de l'Amicale du Nid : La loi d'avril 2016 prévoit la formation des travailleurs sociaux. Les formes restent à travailler, et cette expérience montréalaise ouvre des perspectives.

Geneviève Duché, présidente de l'Amicale du Nid, clôt la matinée en offrant des fleurs aux salarié-e-s les plus ancien-ne-s (Patricia Léger, Philippe Henri), et aux bénévoles (Jany Guillot Alice Arnould).

Chloé Ponce Voiron propose une pause humoristique avant le déjeuner.

**Table-ronde animée par Chloé Ponce Voiron
avec trois chargées de prévention de l'Amicale du Nid**

Question : Comment parler de la prostitution avec les jeunes ?

Au collège, nous travaillons surtout la question des représentations, des relations filles-garçons, de la sexualité, avec des outils spécifiques. En 6^e et 5^e, nous commençons par déconstruire la domination patriarcale (à l'origine de la prostitution), et les stéréotypes sur les femmes et les hommes. Nous utilisons plusieurs jeux qui mettent en action physiquement les collégien-ne-s, qui les poussent à prendre position. Il ne s'agit pas de faire de grands discours. Nous partons de leurs expériences, de leurs réalités, de leurs connaissances. Nous travaillons avec eux/elles sur ce qu'ils/elles ont envie d'être et de devenir. Par ce travail, ils/elles se rendent compte d'eux/elles-mêmes des différences de représentation.

Nous intervenons en binôme, avec une politique qualitative. Nous n'intervenons pas de manière sporadique ici et là, nous privilégions les projets qualitatifs. Nous rencontrons les jeunes plusieurs fois. Nous avons le temps de travailler, de déconstruire, d'aborder l'intimité, le consentement, le façonnement du désir dans une société où les stéréotypes sont massifs.

Nous intervenons plusieurs fois avec une même classe, nous construisons un lien de confiance avant d'aborder la question de la prostitution.

Nos interventions permettent de nommer les violences sexuelles. Cette année, dans une classe de 4^e, tous les élèves déclaraient avoir été victimes d'exhibitionnistes. Certain-e-s avaient déjà été touché-e-s sur les fesses, d'autres avaient reçu des images de sexe sans les avoir demandées, etc.

Auprès des étudiants, nous parlons vraiment de la prostitution. Elles et ils ont plein de choses à dire et plein de questions. Parmi ce qu'ils disent, on entend : « Il faut ouvrir les bordels », « Elles aiment ça, elles sont belles ». Nous déconstruisons leurs représentations de la prostitution, nous travaillons sur le devenir prostituée, le devenir client et le devenir proxénète (les jeunes primo-délinquants, par exemple, comprennent rapidement qu'être proxénètes est moins risqué que d'être trafiquants de drogue. Ils savent aussi que ça rapporte davantage et que les menaces policières sont moindres).

Nous travaillons aussi sur l'escorting. La plupart des jeunes pense que ce n'est pas de la prostitution. Ils pensent que l'escorting n'implique pas d'acte sexuel. Une étudiante nous a remerciées, une fois, de manière anonyme, elle allait passer une soirée d'escorting persuadée que cela n'impliquait pas d'avoir des relations sexuelles.

Le milieu étudiant est très ciblé par les proxénètes. A Bordeaux, des jeunes femmes ont créé des profils sans photo, en une semaine elles ont reçu 175 demandes de clients.

Selon les enquêtes, 4 % des étudiant-e-s se prostituent de manière régulière, et 15,6 % des étudiant-e-s se disent prêt-e-s à se prostituer en cas de difficulté.

Question : Les réactions sont-elles les mêmes en fonction du sexe des jeunes ?

Au collège, nos interventions se déclinent en deux temps. Dans un premier temps, nous menons, en parallèle, le même atelier en non-mixité pour libérer la parole. Cette non-mixité permet aux filles de se renforcer, de mieux prendre la parole. Quant aux garçons, ils jouent moins les coqs en non-mixité, ils se permettent de se plaindre des rôles imposés, de toujours devoir faire le premier pas, de se prendre des râtaux. Dans un deuxième temps, nous reprenons un atelier en mixité, le premier temps en non-mixité permet d'accroître la qualité des échanges en mixité.

Question : Quelles réactions, chez les jeunes, vous ont-elles le plus frappées ?

Un jeune nous a dit un jour : « Vraiment, vous respectez les putes ?! ». Comme je suis une femme, il ne m'a pas prise au sérieux. Il a vérifié auprès d'un collègue. Il a fini par comprendre que, derrière une personne prostituée, il y a un être humain.

Après une intervention, une collègienne a témoigné que, lorsqu'elle était en stage, un client lui avait donné un gros pourboire pour qu'elle le rejoigne après le service.

Question : Comment les établissements reçoivent-ils vos interventions ?

Nous affirmons de plus en plus le mot « prostitution », c'est notre spécificité. Dans les établissements, la première réaction est de dire que cela ne les concerne pas. Mais quand on pose des questions sur ce qui se passe dans les toilettes, les rumeurs, les vidéos de jeunes filles qui tournent sur les réseaux sociaux... ils comprennent.

Le risque de prostitution chez les enfants n'est pas à sous-estimer. Nous essayons d'intervenir auprès des équipes pédagogiques et éducatives pour qu'elles repèrent les situations à risque.

Parfois, les enseignant-e-s nous disent qu'après nos interventions, la cohésion de classe et les relations filles-garçons sont meilleures.

Question : Est-ce réjouissant ou déprimant ?

Travailler avec les jeunes est passionnant. Nous pouvons nous appuyer sur elles/eux, ils/elles ont des informations à se transmettre. Certain-e-s jeunes vont encore plus loin que ce que l'on propose. Ils et elles peuvent être des relais.

La grande question reste d'avoir les moyens de mettre en œuvre le volet prévention de la loi de 2016.

Hélène de Rugy ajoute que la prévention requiert du temps, le temps nécessaire au changement de position, que ce soit pour les jeunes ou les adultes. Il est nécessaire que les établissements s'engagent pour que les résultats soient au rendez-vous.

Débat avec la salle :

Une cheffe de service présente dans la salle dit être demandeuse d'interventions sur le sexisme. Elle témoigne du regard de certains enfants sur leurs parents, ou sur leur mère qui est ou qu'ils prennent, dans certaines circonstances, pour une prostituée. Ces interventions peuvent aider ces enfants à ne pas avoir honte de leur mère.

Fatima Benomar signale que la loi de finances 2017 est en train d'être votée. Elle demande quels sont les moyens alloués à la prévention de la prostitution. Pour elle, le pire serait que, dans 10 ans, la loi ait un mauvais bilan faute de moyens pour l'appliquer et qu'elle soit alors remise en cause.

Une troisième personne demande s'il est facile de responsabiliser les garçons, en soulignant qu'on laisse souvent peser sur les filles la responsabilité d'éviter les violences ou le sexisme.

Réponses :

La loi est trop récente pour être évaluée. L'Amicale du Nid travaille avec les garçons dans les collèges, ainsi que dans les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse PJJ, où ils sont majoritaires. Après les interventions, certains disent ne plus avoir envie de recourir à la prostitution. Les interventions parviennent à développer leur empathie. Ils comprennent les parcours des femmes prostituées, ils comprennent qu'ils peuvent les aider en convainquant d'autres garçons de ne pas y recourir.

Un jeune nous a dit, une fois, que les jeunes faisaient comme les adultes, et que c'étaient les enseignants qu'il fallait sensibiliser.

Hélène de Rugy revient sur les enfants qui auraient honte de leur mère. Elle précise qu'il est important de former les encadrant-e-s (assistantes sociales) qui ne savent pas comment faire avec les enfants dont les mères sont dans en situation de prostitution. Le travail avec les jeunes est insuffisant, s'il n'est pas soutenu par la sensibilisation des adultes.

Rosen, survivante de la prostitution, déclare être mère de 6 enfants. Ses 3 premiers enfants ont appris la situation par l'extérieur ; pour les 3 derniers, c'est elle qui le leur a dit. Lorsqu'elle a réalisé sa marche contre la prostitution, sa fille a été convoquée par sa conseillère principale d'éducation CPE qui lui a dit qu'elle savait et qu'elle était là si elle avait besoin d'aide. La jeune fille a répondu à la CPE que sa mère l'avait élevée et qu'elle était très heureuse avec elle. Rosen réaffirme que ce n'est pas un crime d'être prostituée, le crime c'est d'acheter des relations sexuelles. Elle évoque des jeunes qu'elle a rencontrés dans de petites villes de France qui lui demandent comment leur mère a pu devenir prostituée. Personne ne leur en parle.

Hélène de Rugy affirme être partante pour demander les moyens nécessaires pour intervenir correctement en prévention. En effet, si on multiplie le coût d'une session d'intervention par toutes les classes de France, le budget est faramineux.

Fatima Benomar propose que chacun-e twitte : « Où sont les 20 millions promis? » @AmicaleduNid

Chahla Chafiq, sociologue

ADRIC, Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté

Chahla Chafiq commence son propos en affirmant qu'il existe des réflexions communes à toutes les cultures. Tous les murs, toutes les frontières peuvent être dépassés. L'interculturalité va précisément contre cette idée d'une frontière indépassable, incontournable. Elle s'appuie sur la possibilité d'interaction entre les différentes cultures. Cependant, ce ne sont pas les cultures qui se rencontrent, mais des individus imprégnés de ces différentes cultures.

Du point de vue des droits des femmes, les pratiques prostitutionnelles s'inscrivent dans une culture, la culture patriarcale qui établit une hiérarchisation sexuée. Nul hasard si la prévention passe par la déconstruction des repères sexistes (conception de la virilité et de la féminité, qui soutient une idée sexiste du monde où les femmes seraient inférieures ou réduites à l'état d'objets).

Les pratiques prostitutionnelles s'inscrivent aussi dans des rapports de marchandisation. Comme les intervenantes canadiennes l'ont souligné, la prostitution est en expansion parce qu'elle est lucrative. Cette marchandisation renvoie à une autre culture dominante, la culture de consommation qui se répand à travers la domination de cette marchandisation.

Depuis quelques décennies, les frontières se reconfigurent au sein d'une mondialisation fondée sur la marchandisation. De ce fait, il n'est guère étonnant que l'une des cultures communes, qui dépasse les frontières, soit la culture de consommation.

Les cultures s'appuient sur des valeurs. Ces valeurs ont une fonction sociale et se traduisent par l'établissement de normes partagées. Concernant la culture de consommation, la norme dominante, c'est la domination de l'avoir sur l'être, c'est la réduction de la personne au rang d'objet à consommer. Une norme extra-violente qui justifie la violence.

Certaines personnes trouvent que telle ou telle pratique sexuelle serait honteuse pour leur compagne, mais normale pour une personne prostituée. Il y a là une idée ancienne, partagée par toutes les cultures patriarcales : la double image de la femme, qui ne pourrait être que mère ou putain. Dans toutes les cultures patriarcales – les pays vivent le patriarcat de diverses manières –, ces deux images des femmes existent. Même dans les cas les plus sophistiqués, comme les représentations érotiques, ces deux images se chevauchent. L'on constate par exemple, lors des interventions auprès des jeunes, qu'ils confondent érotisme, pornographie et amour. Cette confusion existe aussi chez les adultes et les intellectuels, d'où certaines positions qui considèrent que réprimer la prostitution reviendrait à réprimer l'érotisme.

Chahla Chafiq souligne que nous vivons dans une société imbibée de ces débats. La télé réalité joue un rôle non-négligeable, étant à la fois imprégnée de culture de consommation, et participant au chevauchement entre normes érotiques et normes pornographiques. Ceci dit, même dans la culture dite noble, ce même chevauchement existe.

La double image des femmes distingue :

- la mère, qui suscite l'amour, le dévouement, le respect ;

- et la putain, qui ne serait digne ni d'amour ni de respect, avec une dissociation entre la sexualité et l'amour, une séparation entre l'émotionnel/le psychologique et le corporel/le physique.

Cette distinction rejoint la distinction entre érotisme et pornographie dans la mesure où, dans la pornographie, seul le corps existe, d'où la violence de ces films. Même quand ils ne mettent pas en scène le meurtre des corps, ils mettent en scène le meurtre de la personne. De même, dans la prostitution, les personnes prostituées sont violemment découpées ; le client aussi est réduit à un corps sans capacité d'amour ou d'émotion.

Chahla Chafiq poursuit sur la question de l'identité et de l'altérité. Toute identité est doublement conçue, nous avons tous une identité pour soi (l'image de soi-même) et une identité pour autrui (ce que nous représentons pour l'autre). Ce que la mère est pour l'enfant n'est pas dissocié de ce que la société renvoie sur la mère, pour toutes les mères et pas seulement les mères prostituées.

L'image de la « mère » et de la « pute » interroge les rapports sociaux construits au sein de la culture patriarcale, elle construit un système de pouvoir qui va de pair avec les systèmes autoritaires.

Dire cela renvoie à l'histoire de la libération des femmes en France, histoire qui décloisonne la notion de l'interculturalité. En effet, certaines personnes définissent ici « la culture française », là « la culture maghrébine », etc. Or, la question des femmes démontre que c'est bien par les luttes sociales et politiques que la culture française se construit et se distingue des autres cultures ; la culture française n'est pas une culture figée, elle est une culture en évolution (comme toutes les autres cultures). Par des luttes sociales et politiques, des individus engagés transforment la culture d'un pays, qui transforme à son tour les femmes et les hommes de ce pays. Il n'y a pas dans un pays donné **Une** culture, une fois pour toute bien que dans certains pays nostalgie et permanence d'une culture fantasmée n'acceptent ni le changement, ni l'interculturalité

L'une des règles de l'interculturalité, que l'histoire des femmes met en évidence, est qu'une culture ne se construit pas en dehors de l'histoire sociale et politique. L'histoire de la libération des femmes est aussi l'histoire de l'émancipation de la collectivité (comme opposée à l'individualité) et du sacré.

Arrivé-e-s à ce point de la réflexion, il faut distinguer la religion comme lieu de spiritualité (relier par la foi commune), et la religion comme source de loi. Le patriarcat est en lien très étroit avec les lois religieuses. Dans les monothéismes, tous les dieux sont une image du père et de l'homme, une image patriarcale de ces figures.

Cependant, la religion peut être vue autrement, et la survie des religions ne dépend pas de la loi religieuse. La laïcité ne va donc pas à l'encontre de l'exercice de la religion, elle affirme simplement la séparation des pouvoirs.

La laïcité, en tant que principe de séparation du religieux et du politique, soutient l'émancipation individuelle, la liberté et l'égalité. Elle est très importante pour les droits des femmes. L'égalité ne prend toute son ampleur que par la liberté, notamment la liberté sexuelle qui redevient un tabou même en France. Un exemple : dans les débats contre le mariage pour tous, la défense de la famille traditionnelle allait de pair avec la diabolisation de la liberté sexuelle.

Dans la culture pornographique, il existe aussi une confusion totale entre liberté sexuelle et marchandisation des corps. Les pratiques pornographiques pervertissent la liberté sexuelle, alors que la liberté sexuelle est source de dignité et de respect de soi-même, elle marche avec l'égalité et la non-marchandisation. Toutes ces notions sont en lien et se retrouvent dans la vie quotidienne. Un exemple : le phénomène de la rumeur, très nocif par rapport à la reproduction des normes sexistes et à l'idée que certaines jeunes filles seraient potentiellement prostituables, met clairement en lien liberté sexuelle et prostitution ; en effet, si une jeune fille a une relation considérée comme hors norme avec quelqu'un, on lui renverra qu'elle est prostituable et la violence qui s'ensuit peut violemment la pousser dans ce milieu.

Dans la réflexion sur les causes de la confusion entre liberté sexuelle et prostitution, l'on décèle deux courants de propagande qui se rejoignent :

- premier courant : la pornographie ;
- deuxième courant : les extrémismes religieux qui exacerbent les normes patriarcales selon lesquelles une femme respectable se différencie de la femme prostituée.

Actuellement, la société fait face à une propagande offensive de la part de ces deux courants : offensive pro-prostitutionnelle et offensive religieuse. En Europe ou en Amérique, ces courants progressent.

Autre champ que l'on rencontre dans la lutte contre la prostitution, la migration. 80 % des femmes en situation de prostitution sont des femmes étrangères. L'analyse du rôle de la communauté et de la famille dans la prostitution des femmes migrantes nécessite une approche interculturelle. La communauté et la famille peuvent être des espaces de soutien, mais aussi d'exploitation. La recherche-action de l'Amicale du Nid démontre bien, par exemple, comment le maraboutage est instrumentalisé par la communauté pour contraindre à la prostitution. Parallèlement, certaines femmes prostituées s'appuient sur la spiritualité pour sortir de la prostitution, et y trouvent des ressources.

Pour répondre à celles et ceux qui pensent que la prostitution est un mal nécessaire, qu'elle est un métier, il est important d'apprendre à articuler interculturalité, droits des femmes et laïcité.

Débat avec la salle :

Une personne demande dans quelle mesure la marchandisation du corps des femmes ne contribue pas à un retour du religieux ? Et comment, dans cette marchandisation, les hommes et les femmes se situent ?

Fatima Benomar dit avoir été énervée par les propos de Manuel Valls affirmant : « En France, la femme est libre ». Car, en fait, la condition des femmes dépend de la construction sociale et politique. L'intervention de Chahla Chafiq lui a permis de mettre des mots sur la colère qu'elle ressentait et qu'elle n'arrivait pas à analyser.

Chahla Chafiq : Tout propos politique doit être inscrit dans un contexte donné. Lorsque l'on parle de l'identité française, on peut penser à Marianne qui l'a symbolisée, et chaque politique interprète ce symbole à sa façon, au risque de l'essentialiser. Mais le danger que je constate, ce sont plutôt

les discours de l'extrême-droite, qui prétendent que la liberté occidentale serait une donnée propre à l'Occident. Comme si les Françaises méritaient plus d'être libres que les autres femmes. Ce faisant, ces discours réduisent la culture de l'autre à la loi religieuse.

L'identité nationale française d'avant la révolution n'est pas la même que l'identité nationale d'après la révolution, ou d'après mai 1968. Le culturel est une dynamique qui se construit et se déconstruit à travers les luttes sociales et politiques. Il en va de même dans les pays dits islamiques. En Egypte, il y a 50 ans, le voile était minoritaire, aujourd'hui il est majoritaire. C'est le même pays, l'Egypte, la même religion, l'islam, mais la société a changé sous le développement de l'islamisme favorisé par le vide social, politique et culturel. En France aussi, ce vide favorise l'avancée des extrêmes.

Des mouvements féministes existent partout dans le monde, mais en face les extrêmes progressent. Pour ne pas reculer, il faut mieux conscientiser le lien qui existe entre idées sexistes et mise en œuvre du sexisme, il faut faire le lien entre misogynie et liberté sexuelle des femmes. D'un côté, on recourt à des femmes comme à des objets sexuels, d'un autre côté, on se positionne en faveur de la liberté sexuelle, de l'IVG, etc...

Dans le débat avec les jeunes sur l'égalité filles-garçons, il est nécessaire de travailler sur les différentes formes de relation qui peuvent exister entre filles et garçons. Actuellement, ces relations sont réduites à la sexualité et cette réduction est récupérée par les extrémistes religieux qui réduisent la mixité à une source de péché.

Les extrémistes religieux travaillent énormément sur ces champs dans l'objectif d'instaurer un ordre moral et de culpabiliser les individus de leur liberté. Ils valorisent le voile, la virginité, censés préserver la dignité de la personne. Ils s'emparent des thèmes de la dignité, de l'anti-corruption et de la sécurité affective, des questions qui travaillent les jeunes. Les extrémistes religieux leur proposent une réponse ; la pornographique leur offre une autre réponse ; et la prostitution est encore une autre réponse. Pour contrer ces réponses violentes, la lutte contre la prostitution devrait-elle aussi s'investir dans le champ du rapport à l'autre, de l'amour, etc.

Table-ronde animée par Chloé Ponce Voiron Avec plusieurs intervenants de l'Amicale du Nid

Question : Qu'est-ce que « l'aller vers » ?

L'« aller vers » signifie aller vers les personnes sur les lieux de prostitution.

A Paris, il existe une antenne mobile, composée de 7 personnes, qui va à la rencontre des femmes, des hommes et des trans. Cette équipe fait 6 sorties par semaine du lundi au vendredi (2 sorties pendant la journée, 4 sorties pendant la nuit), à Belleville (prostitution chinoise), sur le boulevard des Maréchaux (prostitution rom et maghrébine), à Saint-Denis (prostitution chinoise et d'Europe de l'Est), à Marcadet (prostitution nigériane), au Bois de Boulogne (prostitution française et d'Amérique latine).

En Isère et Savoie, une équipe, composée d'un binôme, intervient pendant la nuit à Grenoble, et pendant la journée sur le reste du territoire. Elle s'inscrit dans une approche globale, essaie de comprendre l'ambiance autour des personnes prostituées, le comportement des clients, etc. L'équipe effectue ces « aller vers » dans le but que les personnes prostituées identifient l'Amicale du Nid, mais ce n'est pas toujours possible.

Question : C'est donc un travail de prévention. Lorsque la personne passe la porte de l'Amicale du Nid, que se passe-t-il ? Quel est l'accueil ?

A Lyon, lorsqu'une personne vient pour la première fois, elle dit souvent qu'elle a des problèmes et qu'elle veut nous voir tout de suite, mais l'équipe ne reçoit que sur rendez-vous. S'il n'y a pas d'attente, de retard sur les rendez-vous, l'équipe lui présente quand même l'Amicale du Nid et l'invite à prendre un rendez-vous. S'il s'agit d'une urgence, l'équipe essaie de la recevoir aussitôt. La plupart du temps, les personnes prostituées connaissent l'Amicale du Nid par des copines, ou bien elles ont repéré les antennes mobiles.

Lorsqu'elles ont pris rendez-vous et qu'elles arrivent, l'équipe les fait patienter, leur offre un café, en attendant de les recevoir.

Il arrive aussi qu'elles viennent pour leur courrier quand elles sont domiciliées à l'Amicale du Nid. Elles demandent souvent que le courrier leur soit lu, expliqué.

Parfois, elles viennent juste parce qu'elles ont besoin d'être rassurées.

Des partenaires orientent aussi des personnes prostituées vers l'Amicale du Nid. Le rendez-vous ne peut être pris que si la personne concernée est volontaire.

L'équipe de l'Amicale du Nid fait aussi le lien avec les travailleurs sociaux.

Question : Comment se passe le premier entretien ?

Les personnes qui viennent à l'Amicale du Nid ont hésité avant de franchir le pas. Elles ont beaucoup réfléchi à ce qu'elles diraient, et comment elles le diraient. Il est important d'être accueillant-e dès l'entrée. A Paris, par exemple, l'équipe a réfléchi à un accueil sécurisé, sans rendez-vous. L'après-midi, un travailleur social est dédié à cet accueil. Il a en charge de comprendre comment les personnes sont arrivées jusqu'à l'association, comment elles la connaissent, si elles ont été bien orientées. Le travailleur social leur fait sentir qu'il a du temps pour les écouter.

L'équipe s'appuie sur un guide d'entretien qui vise à rassurer sur la confidentialité (l'association ne dépend ni de la police ni d'un parti politique) et le non-jugement. La question de la prostitution est abordée assez facilement quand les personnes savent à qui elles se confient. Quand elles n'en parlent pas, l'équipe aborde le sujet, ce qui permet d'ouvrir l'échange à ce sujet.

L'équipe prend la précaution de ne pas trop faire durer l'entretien pour empêcher qu'elles n'en disent trop d'un coup et puissent le regretter et rompre avec l'association.

A Paris, 1 personne sur 3 est un homme. 40 % ont entre 26 et 36 ans.

Il existe des prostitutions, et non une prostitution : la prostitution masculine maghrébine, plutôt homosexuelle, qui implique souvent de vivre avec la honte de ce qui est haram (= péché); la prostitution africaine où les dettes, le maraboutage jouent un rôle essentiel ; la prostitution des jeunes qui ne mettent pas le mot prostitution sur ce qu'elles font (escorting, etc.).

Question : Après le premier entretien, quel accompagnement ?

A Marseille, l'Amicale du Nid mène à la fois un travail de rue et un accompagnement social. L'un des outils utilisés est le récit de vie, qui permet de revenir sur le parcours familial, d'aborder l'ensemble des violences subies. La violence est un cercle vicieux et il est difficile d'en parler. Le récit de vie est un outil efficace pour poser des mots. Il sert aussi dans les dossiers de régularisation et de demande d'asile.

Le récit de vie a deux fonctions : nommer et conscientiser les violences vécues ; prendre du recul, de la distance pour tenter de briser le cycle de la violence.

Concernant les demandes d'asile des femmes nigérianes, l'association essaie d'ouvrir un espace de parole, non jugeant, un espace d'altérité. Souvent, la mise en mots est compliquée avec ces femmes, car elles se sentent maraboutées, ce qui les enferme dans le secret. Le premier récit qu'elles donnent est, en général, fourni par le réseau d'exploitation, il est stéréotypé. L'équipe ne juge pas ces récits, elle essaie de les mettre en confiance et de leur expliquer le fonctionnement et les démarches de l'asile. Avec ce genre de récits stéréotypés, l'asile leur est refusé et parfois elles parviennent alors à raconter ce qui leur est réellement arrivé. Lorsqu'elles parlent enfin, l'équipe peut travailler sur certaines croyances, sur la confiance en soi, sur le repositionnement (elles sont victimes et pas responsables, puisque le consentement n'était pas éclairé). L'équipe recontextualise leur situation au regard de la loi, leur dit que toutes les violences subies sont condamnées par la loi.

Les mots posés sur la violence de la prostitution sont essentiels, mais il y a aussi la violence antérieure, notamment dans l'enfance : être violée et mariée à son violeur par exemple. Le récit de vie sert à retracer tout le parcours, et donc à valoriser les autres relations positives. Il est important

de souligner les bonnes choses qui ont pu leur arriver. Par ailleurs, la question du temps est compliquée (aller à un endroit pour manger, à un autre pour se loger, encore à un autre pour les couches du bébé, etc.), et le récit de vie permet de remettre le temps en place. Le récit de vie sert aussi aux personnes qui entrent dans un travail de psychothérapie pour travailler sur les syndromes post-traumatiques.

Les intervenant-e-s de l'Amicale du Nid ne prétendent pas être des psychologues, mais l'outil du récit de vie permet de se réapproprier sa propre histoire.

Question : Avoir un lieu est une étape importante pour sortir de la prostitution, qu'en est-il de l'hébergement ?

L'hébergement a trois fonctions symboliques : être mise à l'abri, pouvoir se reconstruire (retrouver une intimité, se reposer), pouvoir se projeter (affiner un projet de vie). Les lieux d'hébergement sont anonymes, leur mise en sécurité est très importante.

A l'Amicale du Nid 93, l'hébergement repose sur une coordinatrice des centres d'hébergements d'urgence, un coordinateur de la maintenance, des maîtresses de maison, auquel-le-s est associée une équipe pédagogique.

Le travail de maintenance consiste à préparer les lieux d'hébergement pour accueillir les personnes dans de bonnes conditions. La maintenance s'occupe de l'aménagement des appartements de façon à ce qu'ils soient bien distribués, du revêtement des sols, des peintures, de l'agencement (en fonction du nombre de personnes accueillies), de la mise en conformité des appartements (alarme incendie, sécurisation des fenêtres).

Ce travail est effectué en collaboration avec les maîtresses de maison. Selon la configuration familiale, les maîtresses de maison mettent en place les petits mobiliers, le linge de maison, etc.

Après l'arrivée des personnes, l'équipe de maintenance collabore avec les maîtresses de maison et l'équipe éducative pour procéder à des réparations techniques et veiller au bon fonctionnement des équipements, notamment des équipements de sécurité. L'équipe de maintenance propose aussi aux femmes hébergées des formations sur ces équipements (comment changer une ampoule, lire le tableau électrique), les sensibilise à l'économie d'énergie, travaille avec elles à l'utilisation des équipements de sécurité (extincteur, etc.). Tout ce travail les prépare à la sortie et à l'autonomie. L'équipe de maintenance aide aussi les femmes hébergées à déménager.

Quant aux maîtresses de maison, elles visitent de manière hebdomadaire les appartements. Elles apportent un autre regard aux travailleurs sociaux. Cette collaboration est nécessaire et permet d'avancer dans l'accompagnement des femmes.

Question : Parlez-nous de l'emploi et de l'atelier d'adaptation à la vie active (AAVA).

L'atelier d'adaptation à la vie active est un outil fondamental de l'Amicale du Nid. Il fonctionne depuis plus de 30 ans, et accueille une trentaine de personnes par an. L'atelier est en prise directe avec le marché de travail (imprimerie, conditionnements divers). Les personnes qui y participent sont diverses, motivées, mais encore traumatisées. Elles ont besoin de prendre du recul, de comprendre les réalités professionnelles, relationnelles, affectives, de sortir de la solitude.

Cet atelier offre un espace qui permet à la fois une ouverture et un suivi, un projet. Il laisse le temps aux personnes impliquées, il les encourage. Il est aussi un lieu d'apprentissage du français, de réapprentissage des codes socioprofessionnels.

L'AAVA fonctionne avec les mêmes codes que les entreprises : les femmes travaillent plus de 20 heures par semaine, elles doivent respecter un règlement. Elles signent un contrat et un projet à l'entrée. Elles sont physiquement et intellectuellement engagées dans une relation professionnelle. Elles réapprennent ainsi à débattre sans être dans la violence.

Dans le cadre de l'AAVA, un atelier sociolinguistique est aussi proposé, en lien avec la maison des femmes d'Asnières.

L'atelier permet aux femmes de retrouver l'estime de leurs capacités, de faire émerger un projet professionnel. Leur évolution entre l'avant et l'après entrée dans l'atelier est évidente pour toutes les stagiaires.

Parole d'une stagiaire : « Être payée me permet de survivre, j'ai très peur de retourner à la rue. Depuis que je suis à l'AAVA, je me sens comme tout le monde. Je suis fière de pouvoir dire que c'est fini tout ça et que maintenant je travaille. J'ai quelque chose à faire qui m'aide à me lever le matin. Me lever et aller à l'AAVA me permet de ne pas rester seule toute la journée à l'hôtel. Ça m'apprend à parler avec mes collègues. Le partage m'apporte un peu de sagesse. Avant il n'y avait que l'argent. Je n'ai jamais pensé que je pourrais travailler avec des blancs. C'étaient juste des clients. En plus, si j'ai des papiers, je pourrais dire que j'ai des compétences, que je sais faire telle et telle chose. Et même si je repars, je pourrais mettre en avant cette expérience. »

Pour les personnes qui ne peuvent pas encore accéder à l'emploi, l'AAVA devrait être un droit. Or, ce n'est pas le cas.

Question : Que pouvez-vous nous dire de la question des partenariats ?

Le partenariat recouvre des réalités très différentes (réseaux, connaissances, etc.). Le temps manque pour définir ce qu'on entend par partenariat. Concrètement, l'Amicale du Nid est en lien avec de nombreux autres acteurs sociaux. L'enjeu du partenariat, c'est notamment de ne pas dévoyer l'accroche que les personnes prostituées peuvent avoir avec l'association. Le partenariat permet que la personne ne devienne pas sur-dépendante de l'association, ce qui pourrait entraîner une sur-victimisation.

Le partenariat implique des relations égalitaires. Il nécessite que les partenaires sachent sur quoi ils s'engagent, sur quoi ils acceptent de se remettre en cause, quelles pratiques ils veulent bien faire évoluer. Le partenariat implique aussi de comprendre la réalité de l'autre partenaire, ses contraintes et ses limites.

Qu'il s'agisse de réseau ou de partenariat, il est nécessaire de partager au moins un objectif commun. A partir de là, il faut connaître les missions des uns et des autres, trouver des modes de fonctionnement complémentaires, etc. Il est nécessaire de se mettre d'accord, au minimum, sur les désaccords !

Débat avec la salle :

Caroline Sakina Brac de la Perrière, psychologue, intervenante à l'Amicale du Nid, directrice du Fonds pour les femmes en Méditerranée : L'Amicale du Nid réalise un travail remarquable, mais il manque des psychologues pour relayer l'équipe sur place. Je travaille pour l'association 4 heures tous les quinze jours. Ce n'est pas assez. Les travailleurs sociaux encaissent une charge de souffrance immense, ils devraient pouvoir passer le relais à un-e psychologue.

Mon travail avec l'équipe de Montpellier consiste à recevoir les personnes que l'équipe m'adresse. On est solidaires, sans briser la confidentialité, je donne des pistes d'action pour aider les personnes. Le travail est passionnant pour nous et nécessaire pour les personnes qu'on accompagne. Dans les appartements relais, par exemple, la personne hébergée doit me rencontrer au moins deux fois. Après ces deux rencontres, si elle le souhaite, elle peut revenir me voir. La plupart du temps, les personnes qui viennent me voir se rendent compte que l'accompagnement psychologique leur fait du bien et elles continuent le travail.

Irène Ansari, Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie : Apparemment, une partie des femmes accompagnées ne parle pas français, comment faites-vous ? Concernant la supervision des travailleurs sociaux, bénéficient-ils d'une supervision par un-e psychologue ?

Réponses :

Concernant la langue de communication : A Paris, 50 % des personnes accueillies viennent d'Afrique subsaharienne et sont anglophones. Certains collègues sont arabophones, russophones ou hispanophones. L'équipe veille à ce que la personne soit accueillie par un collègue avec qui elle partage une même langue. Quand la personne est anglophone, on essaie de se débrouiller entre l'anglais et le français.

En Isère, l'association fait appel à des interprètes par téléphone, ce qui modifie aussi le travail.

A l'AAVA, les stagiaires se débrouillent entre l'anglais et le français, elles regardent ce que font leurs collègues et ça fonctionne.

Concernant la supervision psychologique : En Isère, une personne accompagne l'équipe de longue date, à la fois pour de l'analyse des pratiques et de nos propres fonctionnements.

A l'AAVA, l'équipe a des supervisions régulières.

Avant la conclusion de la journée, projection du film « Traite prostitution violences STOP », financé par la commission européenne, et réalisé avec et par des femmes accompagnées. Le message principal est : « N'aie pas peur, aie confiance, tu peux t'en sortir ! »

Ernestine Ronai, MIPROF

Ernestine Ronai dit être très impressionnée par le travail de l'Amicale du Nid, travail mené grâce au Conseil d'Administration, aux bénévoles et aux salarié-e-s.

La loi d'avril 2016 prend en compte tous les acteurs du système prostitutionnel et les remet chacun à sa place. Il est évident qu'une loi ne règle jamais tout d'un coup de baguette magique, mais elle pose un cadre. La loi d'avril 2016 dit que le système prostitutionnel n'est pas acceptable. Cette norme est importante pour la société, mais aussi pour la prévention.

Avec ce cadre nouveau, de nouvelles avancées seront possibles.

Un décret d'application de la loi vient de sortir, il concerne l'agrément des associations dans la lutte contre le système prostitutionnel. Seront agréées dans ce cadre, les associations qui œuvrent à l'abolition du système prostitutionnel dans le cadre de la loi.

De nouvelles structures seront créées. L'Amicale du Nid aura une place importante dans ce dispositif.

Ernestine Ronai dit avoir été émue en regardant le film parce qu'il dit la souffrance de la prostitution, l'espoir de la sortie de la prostitution, il raconte un cheminement. Elle rappelle l'idée de Rebecca Mott selon laquelle : « **Chaque fois que vous croyez les mots d'une femme prostituée, chaque fois que vous refusez le mot travail du sexe, chaque fois que vous faites changer les lois, chaque fois que vous travaillez avec les femmes prostituées, vous redonnez espoir aux femmes et aux filles qui avaient oublié que l'espoir existe.** »

Ernestine Ronai souligne l'importance du rôle du Conseil d'Administration et des salarié-e-s de l'Amicale du Nid dans l'information sur la loi d'avril 2016. Connaître cette loi est essentielle, car si elle n'est pas appropriée, il sera difficile de la faire appliquer.

La loi permet un changement de regard, il faut maintenant obtenir des moyens pour la faire appliquer. L'Amicale du Nid doit prendre sa place et faire entendre sa voix pour que la loi ne soit pas enterrée.

Ernestine Ronai dit avoir été agréablement impressionnée par les salarié-e-s. Citant Victor Hugo : « **Qui délivre les mots, délivre la pensée** », elle dit aux salarié-e-s que lorsqu'ils/elles permettent aux personnes de dire, ils/elles délivrent aussi une pensée. Ils et elles délivrent aussi une pensée en mettant des mots sur le travail mené.

Puis, Ernestine Ronai cite Simone de Beauvoir : « **La fatalité ne triomphe que si l'on y croit** ». Elle affirme qu'à l'Amicale du Nid, on ne croit pas à la fatalité de la prostitution, on la fera donc reculer et disparaître.

Ernestine Ronai conclut en soulignant que le 5^e plan interministériel contre les violences faites aux femmes comporte un axe important sur la prostitution. Il sera présenté par la Ministre des droits des femmes le 23 novembre 2016. Ce sera un moment important dans la lutte contre la prostitution.